

b 107 304-4

C.1

File copy

Distr. •
LIMITEE
ATRCW/ARCC/83/INF.01/Rev.1
avril 1983

Original • ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième réunion du Comité régional africain
de coordination pour l'intégration de la
ferme au développement

Addis-Abeba, 11-13 avril 1983

AIDE-MEMOIRE

K-51

QUATRIEME REUNION DU COMITE REGIONAL AFRICAIN DE COORDINATION
POUR L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

ADDIS-ABEBA, 11 - 13 AVRIL 1983

AIDE-MEMOIRE

1. Historique et renseignements généraux

La Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies organise par l'entremise du Centre africain de recherche et de formation pour la femme la quatrième réunion du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement.

Les principales fonctions du Comité sont énoncées comme suit dans la résolution 365 (XIV) adoptée par la Conférence des ministres de la CEA à sa cinquième réunion tenue à Rabat en mars 1979 .

- i) Harmoniser et coordonner les programmes sous-régionaux approuvés dans le cadre des Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets .
- ii) Evaluer et exécuter les programmes de travail compte tenu des ressources disponibles, et en suivre l'exécution .
- iii) Organiser l'échange d'informations et d'expériences .
- iv) Participer aux activités et aux réunions de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations concernées .
- v) Mobiliser des ressources pour la réalisation des programmes arrêtés aux niveaux régional et sous-régional .
- vi) Examiner et évaluer les activités effectuées dans la région dans le cadre des programmes de promotion de la femme .
- vii) Convoquer tous les trois ans la Conférence régionale africaine sur la femme et le développement.

2. Objectifs de la réunion

- Examiner les progrès réalisés et les problèmes qu'éprouve le Centre africain de recherche et de formation pour la femme dans la mise en oeuvre du programme de travail et des priorités de la CEA pour la période 1982-1983, eu égard en particulier aux résolutions adoptées par la troisième réunion du Comité régional africain de coordination (CRAC) et la huitième Conférence des ministres de la CEA.

- Examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de la femme des MULPOC tels qu'approuvés par les comités sous-régionaux respectifs et par les organes ministériels compétents.
- Mettre au point le projet de tenue en 1984 de la troisième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement.

3. Parrainage

La quatrième réunion du Comité régional africain de coordination sera parrainée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, par l'entremise du Centre africain de recherche et de formation pour la femme.

4. Participation

a) Délégations

Les délégations seront formées des bureaux des comités sous-régionaux des divers MULPOC :

MULPOC de Gisenyi	- Zaïre, Burundi et Rwanda
MULPOC de Niamey	- Guinée, Guinée Bissau et Togo
MULPOC de Yaoundé	- Gabon, Sao Tomé et Príncipe et Congo
MULPOC de Lusaka	- Swaziland, Ethiopia et Seychelles
MULPOC de Tanger	- Egypte, Tunisie et Maroc

b) Observateurs

Aurent la qualité d'observateurs les organismes des Nations Unies, les organismes donateurs qui soutiennent les activités du Centre africain de recherche et de formation pour la femme ainsi que l'Organisation panafricaine des femmes.

5. Date limite

Les noms et adresses des participants doivent être communiqués à la CEA le 25 mars 1983 au plus tard.

6. Dispositions financières

a) Les dépenses suivantes seront à la charge de la CEA

- Un billet aller-retour (classe économique) délivré à chaque participant, l'itinéraire choisi étant le plus direct entre le pays d'origine et le lieu de la réunion.

- L'indemnité journalière de subsistance versée aux participants pour couvrir les frais d'hôtel au taux officiel des Nations Unies .

- Les frais de secrétariat . le coût des services d'interprétation.

b) Toutefois ne seront pas à la charge de la CEA les dépenses ci-après :

- Rémunération et avantages dûs aux participants pendant la réunion :

- Indemnisation en cas de décès ou d'incapacité résultant du voyage :

- Perte ou dégâts occasionnés aux biens des participants durant la réunion ou pendant le voyage aller-retour .

- Voyage, assurance, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'égard de la participation à la réunion.

7. Documents

Les documents de travail et les documents de base suivants seront envoyés aux participants :

a) Document de travail

i) Rapport sur les activités du Centre africain de recherche et de formation pour la femme relatives aux priorités et au programme de travail de la CEA pour la période 1982-1983 :

ii) Rapports d'activités des bureaux des comités sous-régionaux pour l'intégration de la femme au développement .

iii) Cadre institutionnel régissant les rapports entre les divers organes créés en vue de promouvoir l'intégration de la femme au développement .

iv) Troisième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement :

v) Programme de travail et ordre de priorité pour 1984-1985 du CARFF.

b) Document de base

- Rapport de la session inaugurale du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement .

- Rapport de la troisième réunion du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement .

- Rapport du séminaire régional sur les mécanismes nationaux pour l'intégration de la femme au développement .

- Rapports de la troisième réunion des comités sous-régionaux pour l'intégration de la femme au développement.

8. Langues

Le français et l'anglais seront les langues officielles de travail de la réunion.

9. Correspondance

Toutes les lettres seront adressées à :

Monsieur le directeur de la
Division du développement social
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3005
Addis-Abeba (Ethiopie)